



Ecole "Sainte-Marie" Eskola

REGLEMENT INTERIEUR

Le projet éducatif* de l'école "Ste-Marie" fait apparaître le rôle de l'école comme un rôle complémentaire de celui de la famille. Au regard de ce qu'elle propose tant sur le plan humain que sur le plan chrétien, elle souhaite vivre et faire découvrir **l'accueil, le choix, l'écoute, l'ouverture aux autres, la responsabilité et l'autonomie, le respect** pour l'épanouissement de la personne en devenir qui lui est confiée.

Pour tendre vers cet objectif, un certain nombre de règles doivent être connues, comprises et respectées.

**Ce projet, élaboré, rédigé et validé par l'ensemble de notre communauté éducative (parents, enseignants, personne de service, organisme de gestion...) est à votre disposition. Demandez-le nous, c'est ensemble que nous préparons l'avenir de nos enfants.*

1° RESPECT:

a) des individus:

Toute personne qui côtoie l'école doit être respectée. La politesse sera donc de rigueur entre élèves, à l'égard des enseignants, des personnes de service, des intervenants et de toute personne extérieure.

b) du matériel et de l'environnement:

La propreté du cadre de vie et un matériel en bon état créent un climat agréable pour tous. Chacun en est responsable. Chaque élève veillera donc à garder propre son cadre de vie, notamment les différents locaux ainsi que la cour de récréation. Il utilisera également avec soin les livres de classe, de bibliothèque, tout matériel collectif et individuel. Il veillera à ne pas les perdre. Toute dégradation entraînera à titre individuel ou collectif une réparation, voire le paiement des dommages.

2° HORAIRES:

Classe:	Entrée	Sortie
Matin	9 h 00	12 h 00
Après-midi	13 h 30	16 h 30

Le portail de l'école est ouvert 1/4 d'heure avant le début des cours et fermé 1/4 d'heure après la sortie des élèves.



Ecole "Sainte-Marie" Eskola

<u>Horaires d'ouverture:</u>	Ouverture	Fermeture
Matin	8 h 45	12 h 15
Après-midi	13 h 15	16 h 45

En dehors de ces horaires, l'entrée est interdite.

<u>Garderie</u>	Début	Fin
Matin	7h30	8h45
Après-midi	16h45	18h30

Il est important de respecter ces horaires. En effet, un enfant qui arrive en retard n'est pas dans les meilleures conditions pour débiter la journée.

Un retard perturbe aussi la classe concernée ainsi que la classe dans laquelle se trouve l'interphone.

Une garderie (**payante jusqu'à 8h45 et à partir de 16h45**) fonctionne dans les locaux de l'école maternelle uniquement pour les enfants dont les parents travaillent et ont des horaires qui ne correspondent pas à ceux de l'école.

Par égard pour le personnel surveillant, il est demandé aux familles de respecter les horaires indiqués.

Les retards seront facturés : 5 € par quart d'heure à partir de 18h30.

3° SECURITE:

Les personnes venant chercher leur enfant à la sortie des cours sont priées de se garer et de se rendre au portail de l'école à l'heure de la sortie.

Les parents doivent prévenir l'équipe enseignante si une personne jusque-là inconnue doit s'y présenter.

A l'école maternelle, l'emplacement près du portail est réservé au bus de ramassage, il est interdit de s'y arrêter le matin, le midi et le soir.

A l'école primaire, il est obligatoire de se garer sur le parking face au portail.

Des recommandations particulières concernant les entrées et sorties de classe sont données chaque année dans la circulaire de rentrée. Chacun doit en tenir compte pour la sécurité de tous.

Tous les objets et vêtements seront marqués au nom de l'élève.

Il est recommandé aux familles de ne laisser aux enfants ni argent, ni objet de valeur (bijoux,...), ni jouet ou jeu personnel. Les téléphones portables sont interdits. L'école ne peut être tenue pour responsable des pertes ou dégradations qui pourraient survenir.

Il est interdit d'introduire à l'école des objets susceptibles d'être dangereux (couteaux, cutters,...).

Les règlements de compte, bagarres, jeux violents sont interdits sous peine de sanctions.



Ecole "Sainte-Marie" Eskola

4° TRAVAIL:

Le travail scolaire doit être fait dans le sérieux. Une confiance entre la famille et l'équipe éducative est primordiale afin de faire grandir vos enfants.

Les résultats scolaires sont régulièrement communiqués aux familles et doivent être signés même lorsqu'ils sont dématérialisés sur Internet.

5° ABSENCES:

Toutes les absences doivent être signalées au plus vite (mot écrit ou message sur le répondeur de l'école). Pour les élèves du primaire, elles doivent être justifiées (au retour de l'enfant) par un certificat médical s'il s'agit d'une maladie, ou par un mot écrit et signé des parents si la raison de l'absence est d'ordre familial.

L'éducation physique est une activité obligatoire au même titre que les autres. Nul ne peut donc en être dispensé sauf contre-indication médicale (certificat médical obligatoire). Les élèves doivent avoir une tenue réservée au sport (short / survêtement / tennis).

Il en est de même pour les classes découvertes. Celles-ci font partie du projet pédagogique de l'école et sont donc, de ce fait, obligatoires.

6° SANTE:

Aucun médicament ne peut être apporté ou administré à l'école. Si l'état de santé d'un enfant nécessite une prise de médicament régulière, cela n'est possible que dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) signé préalablement par les parents, les enseignants en charge de l'enfant, le chef d'établissement et le médecin scolaire.

Lorsqu'un élève souffre d'une maladie aiguë de type grippe ou angine, les soins nécessaires doivent être délivrés par les familles. Dans ces situations, les enfants ne doivent pas fréquenter l'école, en particulier tant qu'ils sont fébriles, il appartient aux familles de concilier cet impératif avec leur vie sociale et professionnelle.

7° CANTINE:

L'enfant s'inscrit pour 9h. On ne peut pas changer d'avis par la suite.

Le temps de repas est un moment privilégié et doit être agréable pour tous. Un déjeuner à la cantine suppose quelques règles acceptées par les familles qui y inscrivent leur enfant:

- goûter de tout,
- ne pas gaspiller la nourriture,
- parler calmement sans crier,
- avoir une tenue correcte,
- manger proprement.

Toute mauvaise conduite pourra être sanctionnée.



Ecole "Sainte-Marie" Eskola

8° FORMATION DU SENS SOCIAL:

Les sucettes et les chewing-gums sont interdits à l'école.

Nous ne distribuerons pas de bonbons ni de boissons sucrées pour les anniversaires. Nous partagerons uniquement un gâteau.

Le port du tablier (ou vieille chemise ou vieux T-shirt) est vivement recommandé pour les activités manuelles.

Nous demandons aux élèves de veiller à leur propreté, à leur langage, d'avoir toujours une tenue correcte.

Les goûters sur temps scolaire sont interdits par l'Education Nationale. Nous autorisons cependant un petit encas pour la récréation du matin. Ne seront acceptés que les fruits et légumes frais, fruits secs, compotes, un morceau de pain, une biscotte....

Les informations et les circulaires relatives à l'école seront envoyées **principalement** par mail (OGEC Sainte Marie). Elles pourront également, certaines fois, être collées sur un cahier de liaison en maternelle ou insérées dans le cahier de textes en primaire. Ce cahier pourra également servir de cahier de correspondance entre parents et enseignants et devra toujours se trouver dans le cartable de l'élève. Merci de privilégier **le mail** comme moyen de communication : pour les demandes, questions...

9° SANCTIONS:

En cas de manquement sérieux à la discipline ou au travail, des sanctions allant de l'avertissement à la retenue, voire à l'exclusion temporaire ou définitive pourront être prises.



ACCUSE DE RECEPTION

Je soussigné(e) M. Mme :.....

reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école "Ste-Marie" d'Ascain.

A, le

Signature: